



HONORAIRES DE L'AGENCE

(T.V.A incluse)

« VENTE »

REMUNERATION* : pourcentage appliqué sur le montant de la transaction

MONTANT DE LA TRANSACTION	LOCAUX A USAGE D'HABITATION OU PROFESSIONNEL
JUSQU'A 150 000 €	6 000 €
AU DELA DE 150 000 €	3.99 %

MONTANT DE LA TRANSACTION	LOCAUX A USAGE COMMERCIAL OU INDUSTRIEL
JUSQU'A 50 000 €	5 000 €
AU DELA DE 50 000 €	10 %

MONTANT DE LA TRANSACTION	TERRAIN
JUSQU'A 250 000 €	10 000 €
AU DELA DE 250 000 €	3.99 %

**Conformément aux usages locaux et sauf convention express différente entre les parties (indiquée au mandat), la rémunération sera à la charge de la partie indiquée ci contre.*

Le Bois Ravat 01390 CIVRIEUX – SARL au capital de 6000 Euros représentée par M. Schein titulaire de la carte « transactions sur immeubles et fonds de commerce » n°351 délivrée par la Préfecture de l'Ain, garanti(e) par la Caisse de Garantie de l'Immobilier CGAIM 89, rue de La Boétie - 75008 PARIS sous le n° 28147 U, pour un montant de 120 000 €, titulaire du compte spécial (article 55 du décret du 20 juillet 1972) n°10278073180002016110276 ouvert auprès du Crédit Mutuel Croix Rousse, Place Joannès Ambre 69004 Lyon

